

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 16 JUIN 2025

Délibération n°2025-026



Date de la convocation :

11/06/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le SEIZE JUIN

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Philippe PION- Pierre ALLIET- Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Alain RAGUENEAU à Philippe PION
Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION et Pascal VILLEMAINE à Christophe BAUDRY.Était absent : /Est désigné secrétaire de séance : Mr Michel BRIAND**DEVIS****1) THEO COURANT**

Mr le maire présente le devis de Théo Courant pour la mise en conformité suite au contrôle des installations électriques par le bureau VERITAS.

Montant du devis : 1 067.98€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et charge Mr le Maire de commander les travaux de mise en conformité des installations électriques défectueuses.

2) FLORIAN RABUSSEAU

Mr le maire présente le devis de Florian RABUSSEAU pour la taille d'une haie de cyprès et l'arrachage de racines de peupliers entre la haie et le terrain de boules

Montant du devis : 730.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et charge Mr le Maire de commander les travaux à Mr Florian RABUSSEAU

3) BLEU BLANC

Mr le maire présente le devis de BLEU BLANC pour la location d'un télescopique 1 journée pour les travaux de la voie douce

Montant du devis : 882.84€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de BLEU BLANC et charge Mr le Maire de commander le télescopique pour épandre le gravier sur la voie douce

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 19/06/2025
Notification ou publication le 19/06/2025

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 19/06/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

Le secrétaire de séance
Michel BRIAND



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 16 JUIN 2025

Délibération n°2025-027

Date de la convocation :
11/06/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le SEIZE JUIN

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY - Michel BRIAND- Philippe PION- Pierre ALLIET- Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE - Mmes Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Alain RAGUENEAU à Philippe PION
Mélania GILLOIRE à Dominique ORION et Pascal VILLEMAINE à Christophe BAUDRY.Etait absent : /Est désigné secrétaire de séance : Mr Michel BRIAND**TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

Mr le maire présente les devis de 2 entreprises pour les travaux de voirie 2025 :

- VC N°19 sur 180ml, rue des Maisons Bourdeaux, route des bas B Baudry, de la RD21 à l'intersection avec VC n°303
 - VC N°18 sur 320ml, à partir de son intersection avec la VC n°12, route des Granges Chapeau Rouge
 - VC N°302 sur 295ml, rue de La Vallée de Narçay, route du Piétourd
 - VC N°141 sur 120ml, rue de La Perrière
 - Place Pierre ALLIET en partie
-
- Devis TPPL : 70 440.97€ TTC
 - Devis VERNAT : 72 352.08€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de prix de la société TPPL pour un coût TTC de 72 352.08€. Toutefois, afin de ne pas fragiliser la trésorerie de la commune, il demande à régler en 3 fois. Mr le maire est chargé de passer la commande auprès de la société TPPL.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 19/06/2025
Notification ou publication le 19/06/2025

Le secrétaire de séance
Michel BRIAND

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 19/06/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 16 JUIN 2025

Délibération n°2025-028

Date de la convocation :
11/06/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le SEIZE JUIN

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Philippe PION- Pierre ALLIET- Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER et Sandrine GASNIER

Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Alain RAGUENEAU à Philippe PION
Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION et Pascal VILLEMAINE à Christophe BAUDRY.

Etait absent : /

Est désigné secrétaire de séance : Mr Michel BRIAND

DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCCVL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la CC CVL a décidé d'attribuer à chaque commune du territoire un Fonds de concours d'un montant de 75 000€ maximum sur la mandature 2020-2026.

Cette aide financière, exclusivement réservée aux investissements des communes membres, peut être demandée dans sa totalité ou par fractions à concurrence de 75 000€ maximum.

Mr le maire rappelle au conseil municipal que :

- Par délibération du 23 mai 2022 N°2022-035 le conseil municipal avait décidé de demander une partie du Fonds de Concours d'un montant de 16 298€ afin de financer en partie les travaux du forage de La Varenne et ceux du clocher.
- Par délibération du 10 juillet 2023 N°2023-037 le conseil municipal avait décidé de demander une deuxième partie du Fonds de Concours d'un montant de 10 839€

Considérant que le solde du fonds de concours que la commune peut disposer à ce jour s'élève à 47 863€
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter la CC CVL pour une aide financière de 46 960€ pour financer à hauteur de 80 % les travaux de voirie 2025.

Mr le maire est chargé de transmettre la présente délibération à Mr le président de la Communauté de Communes chinon Vienne et Loire accompagnée du devis TPPL d'un montant de 58 700.81€ HT

L'enveloppe disponible sera ramenée à 903 €

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 19/06/2025
Notification ou publication le 19/06/2025

Le secrétaire de séance
Michel BRIAND

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 19/06/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

